

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AUSSAC-VADALLE

délibération :
2018_4_1

L' an deux mille dix huit , le jeudi 14 juin à 18 h 30, le Conseil Communal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur LIOT Gérard, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 9

Date de convocation du : 04 Juin 2018

Présents : 9

Présents : Monsieur LIOT Gérard, Monsieur MONTASSIER Jean-Pierre, Monsieur LEGEAY Nicolas, Madame BIRONNEAU Marylène, Madame COUSSAUD Béatrice, Madame GUILBAUD Marlyse, Monsieur BERGER Xavier, Madame GUILLON Sèverine, Monsieur CHAMBRE Damien

Votants : 9

Absent(s) :

**Objet : Décisions
modificatives**

Excusé(s) :

Secrétaire de Séance : Madame Marylène BIRONNEAU

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient d'adopter uné décision modificative du budget, comme suit :

Opération d'ordre - intégration des travaux

Dépenses d'investissement :

Recettes d'investissement :

OP 46 - compte 2151 : + 359,00 €

OPFIN - compte 2031 : + 359,00 €

Caution logements :

Dépenses d'investissement:

Recettes d'investissement :

OPFIN : compte 165 : 1022,00 €

OPFIN - compte 165 : 1022,00 €

Virement de crédits :

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011

Chapitre 67

Compte 60621 : - 100,00 €

Compte : 6713 : 100,00 €

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuver la décision modificative comme ci-dessus;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet;

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.
En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis le 14/06/2018, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jours que ci-dessus.
Au registre sur les signatures pour copies conformes,
Le Maire,
Gérard Liot